

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 15 décembre 2011 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Herman Bolduc, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4220-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y retirant l'item suivant :

3.3 Tonnage récupération – Novembre 2011.

Et en y ajoutant les items suivants :

5.3 Réception provisoire et partielle des travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie;

13.A Autorisation à Genivar Inc. et au secrétaire-trésorier à publier un appel d'offres pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation et autres travaux connexes;

13.B Demande du conseil d'administration au MDDEP;

13.C Honoraires – Chamard & Associés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4221-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2011

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 novembre 2011 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 15 décembre 2011;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie pour le mois de novembre 2011;
- Un rapport concernant la récupération de feuilles mortes à l'automne 2011.

RÉSOLUTION NO: 4222-11

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Herman Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-1100766 à #C-1100848 inclusivement ainsi que les chèques #P-1100450 à #P-1100478 inclusivement, pour un déboursé total de 1 095 448.73\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4223-11

ACCEPTATION DÉCOMPTE PROGRESSIF #07

CONSIDÉRANT que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011 un contrat à Entreprises GNP Inc., afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier Monsieur Patrick Béland a déposé en date du 14 décembre 2011 le décompte progressif #07 au montant de 431 034.43\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la procédure d'émission du paiement des décomptes progressifs établis par la résolution #4154-11 de la Régie a été appliquée dans son intégralité pour ledit décompte.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil entérinent la décision appliquée par les membres de ce conseil siégeant sur ce dossier et autorise le secrétaire-trésorier à émettre le paiement du décompte progressif #07 à l'entrepreneur au dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4224-11

DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX RÈGLEMENT #45-10

CONSIDÉRANT que la Régie a décrété, par son Règlement #45-10 adopté le 21 janvier 2010, divers travaux à son lieu d'enfouissement technique et qu'elle a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011 l'exécution desdits travaux aux Entreprises GNP Inc. de Victoriaville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Béland, ingénieur chez Genivar Inc. recommande à la Régie en date du 15 décembre 2011, l'acceptation de quatre (4) directives de changement soit les directives :

- DC-4 REV.1 pour 19 341.86\$ plus taxes;
 - DC-E3 REV.1 pour 1 136.95\$ plus taxes;
 - DC-P1 REV.1 pour 5 226.09\$ plus taxes;
 - DC-E4 pour 1 421.48\$ plus taxes;
- pour un grand total de 27 126.38\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les quatre (4) directives de changement recommandées par l'ingénieur au dossier et en autorise le paiement par le fonds réservé traitement futur de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4225-11

LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE PROVISOIRE DE 10%

CONSIDÉRANT que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011 un contrat à Entreprises GNP Inc., afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier Monsieur Patrick Béland a, lors d'une rencontre tenue le 15 décembre 2011 avec des membres et du personnel de la Régie, recommandé de libérer partiellement à l'entrepreneur une partie des sommes retenues lors de l'acceptation des décomptes progressifs dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la retenue à libérer est estimée approximativement à 150 000.00\$;

CONSIDÉRANT que Monsieur Béland fera parvenir à la direction de la Régie au cours de la semaine du 18 décembre 2011 le montant réel à libérer;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil adhère au principe et à la recommandation de l'ingénieur au dossier et accepte de verser à Entreprises GNP Inc. une partie de la retenue provisoire qu'elle a appliquée sur les décomptes progressifs déjà acceptés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4226-11

AUTORISATION À ASSURER

CONSIDÉRANT que la Régie prendra possession partielle le 16 décembre 2011 des infrastructures et autres équipements autorisés par les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer les équipements assurables dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à communiquer avec Monsieur Yves Lacasse de PMT Roy assureur de la Régie, afin d'assurer la totalité des équipements assurables dans ce dossier et ce, à partir du 16 décembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4227-11

CONTRAT AVEC AQUATECH

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà avec Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. une entente valide jusqu'au 15 décembre 2011 relativement à l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2011 la Régie a apporté des modifications majeures à ce système de traitement;

CONSIDÉRANT que la Régie s'apprête à lancer un appel d'offres de services professionnels pour faire opérer son système de traitement des eaux de lixiviation, ainsi que pour effectuer différents travaux connexes à ce mandat;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Audet, directeur général d'Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. a déposé en date du 13 décembre 2011 une offre de prolongation de contrat et ce, jusqu'au 28 février 2012 au coût mensuel de 5 995.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Monsieur Audet dans ce dossier, offre n'excédant pas le 29 février 2012.

ADOPTÉE

À 19:58 heures, Monsieur Pierre Gilbert, représentant de Ste-Aurélie prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4228-11

SUIVI ENVIRONNEMENTAL POUR 2012 - LABORATOIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain Lessard, surintendant pour Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. a déposé le 07 décembre 2011 le résultat des soumissions déposées par trois (3) laboratoires accrédités afin de procéder à diverses analyses des eaux en 2012;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :
-Biolab ----- 23 938.25\$ plus taxes;
-Laboratoire AGAT ----- 25 732.74\$ plus taxes;
-Maxxam Analytique ----- 27 182.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Lessard à l'effet d'accorder les travaux au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation formulée par Monsieur Lessard et accorde à Biolab le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 14 novembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4229-11

ÉCHANGE DE LA SOUFFLEUSE À NEIGE

- CONSIDÉRANT** qu'il y a environ dix (10) ans, la Régie avait acheté une souffleuse à neige usagée afin d'entretenir différents endroits au lieu d'enfouissement technique;
- CONSIDÉRANT** que depuis ce temps, les besoins de la Régie ont changés et cet équipement n'est plus adéquat;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Denis Fortier de la Régie a demandé des prix pour échanger l'équipement actuel pour un équipement neuf de marque Pronovost modèle P-980;
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :
- Services Bivac Inc. 10 000.00\$ moins 3 500.00\$ pour échange;
 - Équipement Agri-Beauce 8 975.00\$ moins 1 800.00\$ pour échange;
 - Garage Oscar Brochu 10 900.00\$ moins 2 500.00\$ pour échange;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Herman Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accorde à Services Bivac Inc. l'échange cité précédemment selon l'offre déposée;
- QUE** ce marché soit payable par le budget d'opération 2012 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4230-11

ACHAT REMORQUE USAGÉE 48 PIEDS

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale s'implique de plus en plus dans la récupération de différentes matières pour fin de valorisation et par le fait même réduit l'enfouissement et prolonge d'autant la durée de vie de son lieu d'enfouissement technique;
- CONSIDÉRANT** qu'à partir de juillet 2012 un nouveau règlement sur la responsabilité élargie du producteur sera en place et la disposition de certaines matières deviendra sans frais pour la Régie (téléviseurs – moniteurs – piles – produits électroniques);
- CONSIDÉRANT** que la Régie ne dispose plus d'assez d'espaces physiques pour entreposer ces différentes matières d'ici cette date;
- CONSIDÉRANT** qu'après en avoir discuté avec Messieurs Lionel Bisson et Pierre Bégin respectivement président et vice-président de la Régie le 05 décembre dernier, le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte a acheté de l'entreprise Multi-Remorque Soudure Inc. située à Beauceville, une remorque usagée de 48 pieds au prix de 2 500.00\$ plus taxes et livraison, afin de l'utiliser comme entrepôt;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise dans ce dossier à savoir d'acheter pour fin d'entreposage une remorque usagée de 48 pieds au prix de 2 500.00\$ plus taxes et livraison;

QUE cet achat soit payé par le surplus accumulé de la Régie;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les transferts de propriété nécessaires auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec et à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud tous documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés que la date de fin d'emploi de Madame Nathalie Boisvert à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud est le 18 novembre 2011.

CORRESPONDANCE

Lettre de Madame Stéphanie Roy de Laurentide Re/Sources datée du 12 décembre 2011, à l'effet que cette entreprise n'offrirait plus le service de tri lors des collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux (RDD) que la Régie organise annuellement. Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier a déjà parlé avec Madame Roy dans ce dossier et des développements devraient suivre en début d'année.

RÉSOLUTION NO: 4231-11

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE demande d'obtention d'un certificat d'autorisation (C.A.) soit faite à la direction régionale du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, afin de permettre à la Régie de pouvoir utiliser les résidus grossiers provenant du centre de traitement de matériaux de construction et démolition opéré par Véolia Inc. à Québec pour fin de recouvrements journalier des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4232-11

APPEL D'OFFRES - TRAITEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier et Genivar Inc. soient tous deux (2) conjointement autorisés à procéder à un appel d'offres de fournitures de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation et autres travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de la Régie situé à Saint-Côme-Linière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4233-11

CHAMARD & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT que la Régie a donné par sa résolution #4198-11 adoptée le 20 octobre 2011 un mandat à Chamard & Associées, afin de réaliser pour le compte de cette dernière une étude de pré faisabilité d'un tri mécanique des matières entrants au lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 17 novembre dernier, le conseil d'administration de la Régie a retiré ce mandat à Chamard & Associés (résolution #4218-11);

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Louis Chamard a été rencontré le 05 décembre 2011 par Messieurs Lionel Bisson, Pierre Bégin et Roger Turcotte de la Régie à propos du retrait de ce mandat;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre Monsieur Chamard a expliqué quel travail avait été fait dans ce dossier entre l'obtention et le retrait dudit mandat et a déposé une note à payer pour la Régie au montant de 3 685.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer les frais encourus par Chamard & Associés dans ce dossier tel que présenté;

QUE ces frais soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4234-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE